





# REGLEMENT

## Quatrième tour du Calvados 2016

**Les motos devront être antérieures à 1965 : aucune inscription de motos plus récentes ne sera acceptée.**

**Pilote et passager** Le casque (homologué), le gilet fluo ainsi que les gants sont obligatoires, les bottes sont fortement conseillées.

Le participant déclare être en possession du permis de conduire et d'une attestation d'assurance en cours de validité pour la moto inscrite à la manifestation ainsi que de l'assurance de tout passager éventuel.

N° du permis de conduire : \_\_\_\_\_ Délivré le : \_\_\_\_\_ Par : \_\_\_\_\_

Nom de la Compagnie d'Assurance : \_\_\_\_\_ N° de Police : \_\_\_\_\_

**Le participant s'engage à ne pas avoir consommé un taux d'alcool supérieur au taux autorsé par la loi, de drogue et de médicament pouvant altérer sa conduite avant de prendre la route.**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité relative aux infractions aux lois, règlements et arrêtés municipaux. Tout manquement sera exclusivement supporté par l'auteur.

Les participants déclarent décharger les organisateurs de toute responsabilité civile ou pénale découlant de l'usage de leurs motos pour tout dommage corporel ou matériel, causé par un tiers ou à eux mêmes, quelque soit les conditions.

### **TRES IMPORTANT :**

Les engagements devront impérativement nous parvenir au plus tard le 16 Avril 2016.

Aucune demande d'annulation d'inscription, reçue après le 02 Mai 2016, ne donnera lieu à un remboursement.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature :

**P.S. Pour être valide, votre inscription doit impérativement comporter votre N° de permis de conduire, de police d'assurance et le règlement financier.**